

# Honoraires à la charge du VENDEUR

sauf disposition particulière sur le mandat

## HONORAIRES DE L'AGENCE

Mai 2023

### TRANSACTION

Honoraires pour locaux d'habitation et les terrains à bâtir :

Prix de vente		Honoraires à la charge du mandant		
		HT	TTC	En cas de mandat exclusifs Remise de 20% sur honoraires TTC
Jusqu'à 20 000,00 €	Maximum	5 000,00 €	6 000,00 €	4 800,00 €
de 20 000 à 50 000 €	Maximum	6 666,67 €	8 000,00 €	6 400,00 €
de 50 000 à 80 000 €	Maximum	8 333,33 €	10 000,00 €	8 000,00 €
de 80 000 à 100 000 €	Maximum	8 750,00 €	10 500,00 €	8 400,00 €
de 100 000 à 120 000 €	Maximum	9 166,67 €	11 000,00 €	8 800,00 €
de 120 000 à 150 000 €	Maximum	9 583,33 €	11 500,00 €	9 200,00 €
de 150 000 à 180 000 €	Maximum	10 000,00 €	12 000,00 €	9 600,00 €
de 180 000 à 210 000 €	Maximum	10 833,33 €	13 000,00 €	10 400,00 €
de 210 000 à 250 000 €	Maximum	12 500,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €
de 250 000 à 300 000 €	Maximum	15 000,00 €	18 000,00 €	14 400,00 €
de 300 000 à 350 000 €	Maximum	16 666,67 €	20 000,00 €	16 000,00 €
de 350 000 à 400 000 €	Maximum	18 333,33 €	22 000,00 €	17 600,00 €
Plus de 400 000 €	Maximum	5,00 % TTC sur vente TTC		- 20 % sur le montant TTC
Estimation écrite		0,1 % hors taxe du montant estimé		

Honoraires pour locaux commerciaux, industriels ou professionnels, cession de bail et fonds de commerce :

- 10% HT du prix de vente TTC
- 8% HT du prix de vente TTC en cas de mandat exclusif

### GESTION / LOCATION

**En conformité avec l'Article 5 de la loi du 6 juillet 1989**

Ces honoraires sont dus à la signature du bail ou à compter de la réalisation de la prestation.

#### **Montants des plafonds TTC :**

- Les honoraires de négociation : offerts
- Honoraires de gestion locative charges bailleur : 8 % TTC du montant des loyers et des charges
- Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail partagés entre le bailleur et le locataire :
  - charge bailleur : .....5 € T.T.C. /m<sup>2</sup> (plafond légal 8 €T.T.C./m<sup>2</sup>)
  - charge locataire : .....5 € T.T.C. /m<sup>2</sup> (plafond légal 8 €T.T.C./m<sup>2</sup>)
- Les honoraires d'état des lieux d'entrée partagés entre le bailleur et le locataire :
  - charge bailleur : .....3 € T.T.C. /m<sup>2</sup> (plafond légal 3 €T.T.C./m<sup>2</sup>)
  - charge locataire : .....3 € T.T.C. /m<sup>2</sup> (plafond légal 3 €T.T.C./m<sup>2</sup>)

#### **Services complémentaires (charge bailleur) :**

- Représentation expertise : 90 € TTC (2 heures maximum)
- Édition du document d'aide à la déclaration foncière : 30 € TTC
- Transfert et suivi contentieux huissier : 120 € TTC
- Clôture compte propriétaire : 210 € TTC
- Honoraires sur le suivi des travaux répartis par tranches :
  - 16 % TTC du montant TTC des travaux pour la partie inférieure à 1 000 €
  - 8 % TTC du montant TTC des travaux au-delà de 1 000 €
- Transfert dossier « congés pour vendre » à l'huissier : 30 € TTC
- Assurance Garantie Loyers Impayés : 0,50 % TTC des montants des loyers et charges (selon barème assurance + frais de gestion Agence Bat's)

#### **Bail commercial (charge preneur) :**

- Frais d'état des lieux : 300 € HT
- Frais de rédaction : 300 € HT
- Rédaction d'un avenant : 180 € HT + 1.5% HT du loyer annuel HT
- Frais enregistrement : 50 € HT + timbres
- Rédaction d'un nouveau bail : 690 € HT + 1.5 % HT du loyer annuel HT
- Rédaction d'un renouvellement de bail : 360 € HT + 1.5 % HT du loyer annuel HT
- Rédaction d'une cession de bail : 1 800 € HT + 8% HT du loyer annuel TTC
- Frais de gestion locative objet du présent bail : 5 % HT du loyer annuel HT
- Frais de 1er rappel pour impayé : 32 € HT
- Frais de 2eme rappel pour impayé : 32 € HT + 10% des arriérés
- Frais pour rejet de règlement : 32 € HT + frais bancaires
- Frais d'état des lieux : 150 € HT
- Vacation (suivie juridique, contentieux,...) : 65 € HT de l'heure

### MÉDIATION À LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation **MEDIMMOCONSO** dont nous relevons par voie électronique : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation> ou par voie postale : 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX